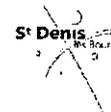


**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 JUIN 2025 à 19H00**

N°065/2025 – Projet d'aménagement d'une piste modes doux le long de la rocade ouest entre les giratoires de Chalandré et des Viards (modification de la délibération n°063-2024 du 05/06/2024)

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **18** – Excusés avec Pouvoir : **6** – Excusé sans Pouvoir : **0**
Absente : **1** – Votants : **24**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE 4 JUIN, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 28 mai 2025**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GRUET Alexis, MARCILLAC Frédéric, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs : BOUVARD Patrick (pouvoir donné à Lydie CHAUDET), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), MESSINA Isabelle (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA), ROUSSEL Céline (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), SAUDRAIS Nadia (pouvoir donné à Jean-Luc BERNARD), SCHWINTNER Francis (pouvoir donné à Evelyne DOUVRE).

ETAIT ABSENTE : Madame GONGUET Nathalie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Rita MONTEIRO** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

François BIRRAUX, Adjoint aux Finances, rappelle que par délibération n°063-2024 du 5 juin 2024, le Conseil municipal a validé :

- le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement d'une piste modes doux le long de la rocade ouest entre les giratoires de Chalandré et des Viards,
- ainsi que le dépôt de deux demandes de subventions auprès de la Communauté d'agglomération dans le cadre des dispositifs du Schéma cyclable et du PET 2) sur la base d'un projet estimé à 174 750 € HT.

Il ressort de l'instruction de notre dossier que certaines dépenses ne sont pas éligibles au Schéma cyclable et doivent donc être retirés de l'enveloppe retenue par la Communauté d'agglomération (3 780 € frais d'études et de géomètre, 20 000 € d'aménagements paysagers, secteur rue des Viards car cette rue ne figure pas au schéma cyclable, compléments paysagers prévus à chaque secteur).

Au vu de ces éléments, le plan de financement prévisionnel de cette opération doit être actualisé comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250604-065065-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 10/06/2025

DEPENSES	En HT	RECETTES	
Travaux terrassement - VRD	126 863 €	Département (Pacte de territoire – 30 %)	38 059€
		GBA (Schéma cyclable – 32,5 %)	41 230€
		GBA (PET 2 – 2,5 %)	3 172€
		Autofinancement (35 %)	44 402€
TOTAL	126 863 €	TOTAL	126 863 €

Considérant que l'enveloppe éligible au financement du schéma cyclable a été recalculée à hauteur de 126 863 € HT ;

Considérant que les modalités de financement doivent être ajustées en conséquence, notamment avec la mobilisation du schéma cyclable et du dispositif PET 2 de Grand Bourg Agglomération ;

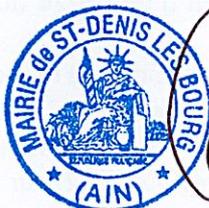
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement d'une piste modes doux le long de la RD117 présenté ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE

Le Maire,
Guillaume FAUVET



La secrétaire,
Rita MONTEIRO



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20250604-065065-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Publication : 10/06/2025